

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 29 octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte n°18

DÉCISION N° 9895/DEF/CAB/SDBC/CPAG

relative à la reprise du patrimoine de tradition au profit de l'escadron de drones 01.033 « Belfort ».

Du 13 août 2010

CABINET DU MINISTRE.

DÉCISION N° 9895/DEF/CAB/SDBC/CPAG relative à la reprise du patrimoine de tradition au profit de l'escadron de drones 01.033 « Belfort ».

Du 13 août 2010

NOR D E F M 1 0 5 2 2 9 6 S

Texte abrogé :

Décision n° 2056/DEF/CAB/SDBC/CDG du 26 décembre 2001 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 685.1.2.1

Référence de publication : BOC N°45 du 29 octobre 2010, texte 18.

Le ministre de la défense,

Vu l'instruction n° 1515/DEF/EMA/OL.2 du 23 septembre 1983 modifiée sur les filiations et l'héritage des traditions des unités ;

Vu la décision n° 1395/DEF/CEMAA du 31 mai 2010 ⁽¹⁾ ;

Vu la décision n° 1697/DEF/CEMAA du 8 juillet 2010 ⁽¹⁾ ;

Vu la correspondance n° 930/DEF/DRH-AA/SDAc/BAAN du 12 juillet 2010 ⁽¹⁾ ;

Vu la décision n° 2056/DEF/CAB/SDBC/CDG du 26 décembre 2001 ⁽¹⁾,

Décide :

Art. 1er. L'escadron de drones 01.033 « Belfort » est institué héritier, par filiation directe, du patrimoine de tradition de l'escadron de reconnaissance 01.033 « Belfort ».

Art. 2. L'escadrille SAL 33, 1^{re} escadrille de l'escadron de drones 01.033 « Belfort », est instituée héritière, par filiation directe, du patrimoine de tradition de l'ex-escadrille SAL 33.

Art. 3. L'escadrille VR 291, 2^e escadrille de l'escadron de drones 01.033 « Belfort », est instituée héritière, par filiation directe, du patrimoine de tradition de l'ex-escadrille VR 291.

Art. 4. La décision n° 2056/DEF/CAB/SDBC/CDG du 26 décembre 2001 ⁽¹⁾ est abrogée.

Art. 5. Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur adjoint du cabinet civil et militaire du ministre de la défense,*

Jean-Paul BODIN.

(1) n.i. BO.